

## **CONCOURS TALENTS BGE DE LA CREATION D'ENTREPRISE**

### **Catégorie « Economie Sociale et Solidaire »**

#### **Qui peut concourir ?**

Des groupements de personnes, quel que soit leur âge, résidant en France et développant une activité économique dans le cadre d'une structure de l'économie sociale et solidaire : coopératives, mutuelles, sociétés commerciales d'utilité sociale, associations et fondations.

#### **Critères d'éligibilité :**

- création de l'entreprise ou de l'activité (prise en compte de la date de dépôt des statuts) **entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 mars 2018**,
- avoir bénéficié d'un accompagnement pour le montage du projet (BGE ou tout autre réseau d'appui à la création d'entreprise).

Les candidats ne peuvent présenter qu'un seul projet. Un projet peut être porté par plusieurs personnes physiques dont une seule peut être la représentante au concours Talents.

#### **Critères d'évaluation :**

La sélection des candidatures s'opère sur la base des éléments suivants :

- parcours et qualité entrepreneuriale des personnes associées au projet
- utilité sociale du projet
- dimension collective du projet
- concept innovant ou développement innovant d'un concept existant
- qualité du montage et de la conduite du projet
- capacité à pérenniser l'activité et les emplois
- viabilité économique du projet.

#### **Comment participer ?**

- Remplir un formulaire d'inscription, en ligne sur le site [www.concours-talents.com](http://www.concours-talents.com)
- Clôture automatique des inscriptions le 30 avril à minuit.

#### **Informations et contacts :**

Tél. 01 43 20 54 87  
info@concours-talents.com  
www.concours-talents.com